



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

*Personnel actif et retraité
des communes, départements, régions,
sapeurs pompiers, OPHLM, préfectures
et du secteur privé de la thanatologie,
des eaux, des organismes HLM*

Montreuil, le 9 avril 2010

MINISTERE du TRAVAIL, de la SOLIDARITE
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
Monsieur Eric Woerth,
Ministre du travail , de la Solidarité et de la
Fonction Publique
127, rue de Grenelle
75007 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Votre gouvernement a décidé de mener une offensive frontale sans précédent contre le Service public, les fonctionnaires et le statut de la Fonction publique.

Toutes vos annonces ou vos mesures prises ces derniers mois n'ont pour conséquence que d'affaiblir encore plus les garanties collectives des fonctionnaires, accusés de tous les maux :

- loi mobilité,
- mise en place de l'intéressement collectif,
- chantage honteux fait aux infirmières, infirmiers et personnels de soins de passage en A contre l'abandon de la catégorie active.
- remise en cause annoncée des régimes de retraite,
- suppression de la taxe professionnelle et réforme des collectivités locales
- RGPP
- loi HSPT

Plus globalement, alors que les salariés font dans leur ensemble les frais de la crise, le gouvernement n'a apporté aucune réponse concrète sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail.

Face à une telle situation, les organisations syndicales ont décidé de poursuivre la construction du rapport de force.

Elles appellent à une mobilisation massive le 1^{er} mai et à des actions locales le 20 avril.

Dans ce cadre, la Fédération CGT des services publics a décidé de mettre un préavis national de grève pour la journée du 20 avril à la disposition des personnels des services publics territoriaux.

Elle dépose donc, par la présente, un préavis de grève pour la journée du 20/04/2010 de 00 heure à 24 heures, pour l'ensemble des personnels relevant des collectivités territoriales ou établissements publics locaux.

La Fédération CGT des services publics et ses syndicats exigent :

- Une forte augmentation des salaires et des traitements, assise sur la valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes antérieures,
- Une meilleure prise en compte des qualifications et la garantie d'au moins le doublement du salaire et du traitement de tous, pour une carrière complète,
- Le maintien et l'amélioration du régime des retraités de tous les agents de la fonction publique,
- Le retrait des projets actuels de réforme territoriale et de suppression de la taxe professionnelle,
- Le maintien et le renforcement des garanties statutaires pour assurer aux citoyens un service public égalitaire, ce qui passe notamment par l'abrogation de la loi dite de mobilité.
- une refonte de la fiscalité locale permettant le financement pérenne des missions et de l'emploi, et la résorption des inégalités de ressources entre collectivités.
- une loi de titularisation pour les près de 30% d'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale, accompagné de dispositions législatives résorbant définitivement la précarité.
- De meilleures garanties pour les contractuels.

En espérant être enfin entendus par le gouvernement, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la Fédération,



Baptiste TALBOT,
Secrétaire général